



global witness

# PAS À VENDRE

LA FORÊT DU CONGO DOIT ÊTRE PROTÉGÉE DU  
SECTEUR DE L'ÉNERGIE FOSSILE



**En République démocratique du Congo, l'une des forêts protégées les plus vastes de la planète, qui est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, risque de faire l'objet d'une exploration pétrolière. Il s'agit là d'un récit malheureusement familier dans lequel se mêlent des entreprises offshore dirigées par des propriétaires dont l'identité est dissimulée et qui concluent des accords opaques dans le but d'exploiter les ressources du Congo, mettant ainsi en danger ses habitats naturels intacts. On y trouve ainsi un individu jouissant de relations dans le monde politique, un ex-condamné pour fraude et un homme d'affaires impliqué dans le scandale « Lavage-Express » qui a éclaboussé le Brésil. Si même le statut de site classé au patrimoine mondial ne parvient pas à mettre les écosystèmes fragiles à l'abri du pétrole, on comprend que le secteur des énergies fossiles puisse avoir l'impression que la planète entière est à vendre, avec des conséquences catastrophiques pour la lutte contre le changement climatique.**

Le 1<sup>er</sup> février 2018, le Président congolais Joseph Kabila a signé l'ordonnance n° 18/010, donnant à la Compagnie minière congolaise (COMICO) le feu vert pour démarrer des activités d'exploration pétrolière dans la Cuvette centrale, une région marécageuse et tropicale de la RDC.<sup>1</sup>

On ignore toujours les modalités de cet accord, le ministère des Hydrocarbures n'ayant pas publié le contrat dans les 60 jours suivant sa signature, contrairement à ce qu'exige la loi congolaise sur les hydrocarbures.<sup>2</sup> Certains des anciens propriétaires de la COMICO sont des personnalités controversées et l'on ignore les détails de la structure de propriété de la compagnie, mais elle est aujourd'hui détenue en partie par une société immatriculée à Guernesey, dont le propriétaire, Adonis Pouroulis, est un magnat du diamant sud-africain. L'un des trois blocs pétroliers octroyés à la COMICO empiète sur le parc national de la Salonga,

plus vaste forêt humide tropicale protégée d'Afrique, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui abrite jusqu'à 40 % de la population mondiale de bonobos et plusieurs autres espèces menacées et rares.<sup>3</sup>

Bien que les Contrats de partage de la production (CPP) de la COMICO aient été signés il y a plus de dix ans, la compagnie a dû attendre la signature de l'ordonnance par le Président congolais en février de cette année pour pouvoir démarrer ses travaux d'exploration.<sup>4</sup> On ignore toujours la raison pour laquelle les CPP viennent d'être réactivés. Il est toutefois indéniable que les modalités du contrat entre la COMICO et le gouvernement congolais, l'identité des propriétaires réels de la COMICO et les projets de la compagnie concernant l'exploitation d'une zone qui comprend un site fragile classé au patrimoine mondial de l'UNESCO continuent de relever du plus grand secret.<sup>5</sup>

## UNE OPACITÉ EN TEMPS DE CRISE

L'identité de l'intégralité des propriétaires passés et actuels de la COMICO manque de clarté, même si Global Witness a réussi à réunir certaines informations à partir de registres publics congolais et de documents d'entreprise. Aujourd'hui, 40 % des parts de la compagnie sont détenues par une entité immatriculée à Guernesey, Centrale Oil & Gas, qui fait partie de l'empire commercial du Sud-Africain Adonis Pouroulis.<sup>6</sup> Les autres actionnaires et bénéficiaires actuels de la COMICO restent un mystère. Contactés par Global Witness, les avocats qui représentent M. Pouroulis et Centrale Oil & Gas ont affirmé que la propriété de la COMICO était tenue confidentielle pour « *des raisons commerciales légitimes n'ayant aucun rapport avec des pots-de-vin, des actes de*



*corruption ou tout autre délit financier* », ajoutant qu'« *aucun des propriétaires réels n'a été condamné pour pots-de-vin, corruption, fraude ou un autre délit financier* ».

L'opacité des propriétaires de la compagnie va de pair avec le manque de transparence qui caractérise le contrat de la COMICO. La loi congolaise sur les hydrocarbures de 2015 stipule que les nouveaux contrats devraient être publiés sur le site Internet du ministère des Hydrocarbures et dans le Journal officiel du pays dans les 60 jours suivant leur approbation.<sup>7</sup> Cependant, 60 jours après la signature par le Président Kabila de l'ordonnance approuvant les CPP de la COMICO, rien n'indiquait que le contrat de la COMICO avait été rendu public – et cela restait le cas au moment de la rédaction des présentes. Faute de publication de ce contrat pétrolier, il est impossible d'en évaluer les

### Le Parc National de la Salonga, menacé par l'exploration pétrolière



#### Légende:

-  Blocs d'exploration pétrolière approuvés par le président de la République
-  Blocs d'exploration pétrolière en attente de validation par le président de la République

modalités afin de déterminer s'il bénéficie à la RDC, ou de savoir si des paiements potentiellement conséquents ont été adressés au gouvernement, tels que des primes de signature.

Il est plus urgent que jamais de garantir la transparence des contrats conclus en RDC dans le secteur des ressources naturelles. Le climat politique est actuellement très tendu, l'élection présidentielle prévue pour novembre 2016 ayant été retardée à plusieurs reprises, provoquant un mouvement de contestation généralisé.<sup>8</sup> Des conflits ont de nouveau éclaté à travers le pays, et d'autres sont même apparus dans une région jusque-là pacifique.<sup>9</sup> Le Président Kabila s'est maintenu au pouvoir au-delà des deux mandats autorisés par la constitution congolaise, qu'il n'a d'ailleurs pas exclu de réviser afin de supprimer la limitation du nombre de mandats et, ainsi, de pouvoir se présenter une troisième fois.<sup>10</sup> Dans un tel climat, et les élections étant désormais prévues pour décembre 2018,<sup>11</sup> la réactivation de ces CPP suggère que le régime de Kabila pourrait chercher à extraire des revenus supplémentaires à partir des ressources naturelles du pays en ces temps d'instabilité – peut-être afin d'amasser un trésor de guerre financier à l'approche des élections.



Parc National de la Salonga © Thomas Nicolon

Global Witness a adressé un courrier à Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis, entre autres, pour leur demander des précisions sur la publication des contrats de la COMICO et de tout paiement adressé au gouvernement. En réponse à ce courrier, un avocat de Centrale Oil & Gas et de M. Pouroulis a déclaré qu'une prime de signature de 3 millions de dollars US avait été versée en 2007, mais qu'« *aucun autre paiement, direct ou indirect, n'a été adressé au gouvernement de la RDC ou à ses agents ou représentants* ». <sup>12</sup>

## D'ANCIENS PROPRIÉTAIRES QUI SUSCITENT DES QUESTIONNEMENTS

À sa création en 2006, deux hommes contrôlaient la COMICO : Montfort Konzi, ancien homme politique et d'affaires congolais, et ancien membre du cabinet du parti politique de Jean-Pierre Bemba, le Mouvement de Libération du Congo,<sup>13</sup> et Idalécio de Oliveira, homme d'affaires portugais controversé lié au scandale « Lavage-Express » au Brésil [voir ci-dessous].<sup>14</sup> Konzi et Oliveira détenaient respectivement 30 % et 25 % des parts de la compagnie, les 45 % restants appartenant à une société d'Oliveira immatriculée dans les îles Vierges britanniques, International Consultancy & Marketing S.A. (ICM).<sup>15</sup> On peut supposer qu'à l'époque, la compagnie était en quête d'un contrat pétrolier.

Cependant, l'année suivante, la COMICO ayant obtenu son contrat, quelques sociétés offshore opaques ont obtenu des parts dans la compagnie. [ voir boîte 1 ] Les registres officiels indiquent que, quelques mois avant la signature des CPP de la COMICO, la participation de Konzi est passée de 30 à



25 %, et celle d'ICM de 45 à 10 %.<sup>16</sup> Les autres parts ont été reprises par quatre sociétés offshore : Sirius Resources Fund 1 Limited, Razario Resources Limited, Bellrope Limited et Shumba International Limited.<sup>17</sup> Ces sociétés étaient toutes immatriculées dans

des paradis fiscaux tristement célèbres en raison du secret qui les caractérise, à savoir dans les îles Caïmans, dans les îles Vierges britanniques ou à l'île Maurice.<sup>18</sup>

#### BOÎTE 1 : QUI ÉTAIENT LES NOUVEAUX ACTIONNAIRES DE COMICO EN 2007 ?

Les entreprises qui détenaient des parts sociales de la COMICO en 2007 étaient Bellrope Limited, International Consultancy and Marketing S.A. (ICM), Razario Resources Limited, Shumba International Limited et Sirius Resources Fund 1 Limited.

- Bellrope Limited a été immatriculée dans les îles Vierges britanniques le 3 janvier 2006 et radiée le 31 octobre 2016.<sup>19</sup> D'après des informations tirées de la base de données Offshore Leaks d'ICIJ figurent parmi les actionnaires The Kathkay Trust et The Jarrich Trust, toutes deux domiciliées dans les bureaux de Leighton & Leighton – société gérée par Norman Leighton.<sup>20</sup>
- International Consultancy and Marketing S.A. (ICM) a été immatriculée dans les îles Vierges britanniques le 3 septembre et radiée le 30 avril 2016.<sup>21</sup> ICM était actionnaire de Chariot Oil & Gas, d'après un document produit par Chariot Oil & Gas en 2008, « M. Idalécio de Castro Rodrigues de Oliveira ICM est le propriétaire ultime véritable d'ICM, qu'il contrôle ». <sup>22</sup> D'après ce même document, Norman Leighton était l'un des administrateurs de Chariot, « nommé à la demande d'ICM, actionnaire important de Chariot ». <sup>23</sup>
- Razario Resources Limited est immatriculée dans les îles Vierges britanniques.<sup>24</sup> Robert Archibald Gilchrist Sinclair, l'un des administrateurs de Chariot Oil & Gas et de Centrale Oil & Gas, a fait apparaître Razario Resources Ltd comme l'une des entreprises dont il est l'administrateur dans une note d'information datant seulement de février 2017.<sup>25</sup> Sinclair est directeur général et actionnaire fondateur d'Artemis Trustees Limited, désormais appelée Artemis Fiduciaries.<sup>26</sup> Artemis Trustees Limited partage une licence fiduciaire à Guernesey avec les entités avec lesquelles il détient des licences, Artemis Corporate Services Limited, Artemis Nominees Limited et Artemis Secretaries Limited.<sup>27</sup> Artemis Corporate Services Limited est administrateur de Centrale Oil & Gas.<sup>28</sup>
- International Consultancy and Marketing S.A. (ICM) was registered in the British Virgin Islands on the 3rd September 2003 and struck off on the 30th of April 2016.<sup>29</sup> ICM was a shareholder in Chariot Oil & Gas, according to a document produced by Chariot Oil and Gas in 2008: "ICM is ultimately beneficially owned and controlled by Mr Idalécio de Castro Rodrigues de Oliveira".<sup>30</sup> According to the same document Norman Leighton was a director in Chariot, who "was appointed at the request of ICM, a major shareholder of Chariot".<sup>31</sup>
- Shumba International Limited a été immatriculée à l'île Maurice le 13 juin 2007 ; elle apparaît actuellement comme ayant cessé ses activités.<sup>32</sup>
- Sirius Resources Fund 1 Limited a été immatriculée dans les îles Caïmans.<sup>33</sup> D'après le Rapport annuel 2012 de Petra Diamond, M. Pouroulis était un « administrateur de Sirius Investment Management LP, qui fournit des services de conseil en placements à Sirius [Resources Fund 1 Limited] ». <sup>34</sup>



**global witness**

Cette modification ainsi apportée à la structure de la COMICO, à savoir l'acquisition par des sociétés offshore d'actions provenant d'anciennes participations de Konzi et d'ICM juste au moment où la COMICO était en train d'obtenir son contrat, suscite de sérieuses préoccupations, de même que la présence d'un ancien politicien congolais, Konzi, parmi ses propriétaires. Le cas de Shumba est d'autant plus inquiétant que l'identité de ses propriétaires reste un mystère et que la société a désormais cessé ses activités.<sup>35</sup> Répondant aux questions de Global Witness, l'avocat de Centrale et de M. Pouroulis a affirmé que Shumba n'appartenait pas à une personne politiquement exposée, sans pour autant donner de renseignements sur son propriétaire réel.

Konzi semble avoir été écarté de la COMICO autour de l'année 2010, plus ou moins au même moment qu'avaient lieu en RDC un procès entre actionnaires de la COMICO.<sup>36</sup> Le Journal officiel de la RDC rend compte en 2016 de 70 % des parts détenues dans la compagnie, citant Adonis Pouroulis (0,01 %) et Artemis Nominees Limited (69,9 %) comme étant actionnaires de la COMICO.<sup>37</sup> Artemis Nominees est une société de services aux entreprises dont la domiciliation à Guernesey est la même que celle des sociétés Pella Resources Group, Centrale Oil & Gas et Sirius Investment Management LP,<sup>38</sup> toutes liées à Adonis Pouroulis.

L'avocat de Centrale et d'Adonis Pouroulis a rejeté toute implication de corruption dans la manière dont la COMICO a obtenu son permis, affirmant que ni Centrale ni Pouroulis n'avaient été les promoteurs

initiaux du projet COMICO. Il a expliqué que les onze années qui s'étaient écoulées entre la signature des CPP et l'ordonnance indiquaient qu'aucun paiement illégitime n'avait été effectué, ajoutant que ce retard soulignait tout le temps qu'il avait fallu consacrer pour octroyer aux blocs un titre de qualité. L'avocat n'a pas émis de commentaires sur l'actionnariat de la COMICO ni fourni de précisions sur l'identité de ses propriétaires actuels. Nous n'avons reçu aucun commentaire de la part de représentants de Sirius, de Razario ou d'Oliveira.<sup>39</sup>



#### **Paradis Fiscal de Guernsey. © Alamy**

Global Witness a réussi à mettre en évidence des liens entre trois de ces entreprises et soit un comptable lié à Pouroulis, soit Norman Leighton, ancien associé d'Oliveira qui par le passé a été condamné pour avoir pris part à un montage financier frauduleux.<sup>40</sup> Cependant, malgré de nombreuses tentatives, Global Witness n'a pas réussi à identifier la propriété de Shumba International, qui détenait 1,5 % des parts de la COMICO. Le registre du commerce mauricien indique que Shumba a désormais cessé ses activités.<sup>41</sup>



# CHANGEMENT D'ACTIONNAIRE DE LA COMPAGNIE MINIÈRE CONGOLAISE – COMICO



### Légende:

- Compagnie n'apparaissant plus sur le registre de commerce
- Compagnie enregistrée offshore

## Historique

2006 17 AVRIL – Création de COMICO



TRANSFER D' ACTIONS

TRANSFER D' ACTIONS

2007 29 OCTOBRE – Changement des actionnaires de COMICO



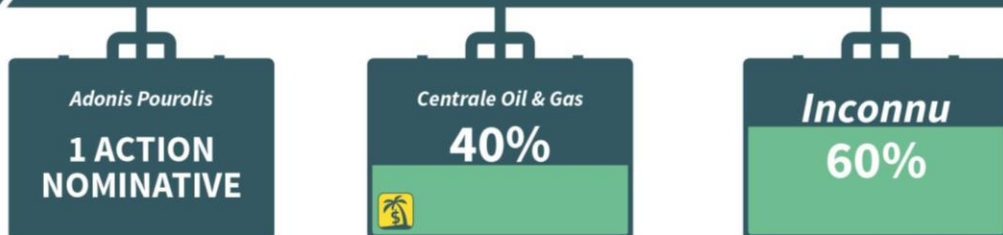
2007 21 DÉCEMBRE – CPP signé entre COMICO et SONA HYDROC

2010 Centrale Oil & Gas acquiert 40% de COMICO

2018 1<sup>ER</sup> FÉVRIER – L'ordonnance pour les Blocs Mbandaka 1, Lokoro 2 et Busira 3 est signée



AUJOURD'HUI Actionnaires de COMICO





global witness

## UN ÉCOSYSTEME FRAGILE

Situé en plein cœur du Bassin du Congo, le parc national de la Salonga s'étend sur plus de 36 000 kilomètres carrés, soit plus que la taille de la Belgique.<sup>42</sup>

Classé site du patrimoine mondial en 1984, la Salonga est le deuxième plus grand parc de forêt tropicale au monde.<sup>43</sup> De par sa superficie, elle joue un rôle fondamental dans l'atténuation du changement climatique et la séquestration du carbone.<sup>44</sup> S'agissant d'un habitat intact, le parc abrite de nombreuses espèces menacées ou vulnérables telles que des bonobos, des éléphants d'Afrique, des paons du Congo, des hippopotames et des pangolins géants.<sup>45</sup> Depuis 2015, le Fonds mondial pour la nature (WWF) co-gère le parc national de la Salonga avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN).<sup>46</sup>



**Bonobos dans le parc de la Salonga. © Alamy**

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO indique sans équivoque que toute forme d'exploration ou d'exploitation minière, pétrolière et gazière est incompatible avec le statut de site du patrimoine mondial.<sup>47</sup> Contacté par Global

Witness, l'avocat qui représente Centrale Oil & Gas et M. Pouroulis n'a pas exclu la possibilité de mener des activités d'exploration dans le parc, se contentant d'affirmer que la compagnie « *opérerait conformément aux normes internationales les plus strictes* » et déclarant que les activités de la COMICO n'auraient « *en aucune façon d'effets néfastes sur le parc national de la Salonga* ». <sup>48</sup>

Une présentation faite par la COMICO en 2013, que Global Witness a pu consulter, indique que la compagnie envisageait de mener des activités en milieu fluvial et de recourir à des opérations montées sur barge pour la logistique.<sup>49</sup> Cette présentation, faite par un responsable de la COMICO alors en fonction, suggère qu'une fois les blocs aménagés, il serait envisageable d'acheminer le pétrole par bateau sur le fleuve Congo jusqu'à Kinshasa, la capitale.<sup>50</sup> Cependant, en réponse à nos questions, l'avocat représentant deux des actionnaires de la COMICO a déclaré que tant que l'on n'avait pas découvert de pétrole, « *il serait clairement mal avisé de spéculer sur la logistique de transport* ». <sup>51</sup>

Des activités de forage et d'exploration pétrolière dans ce parc marécageux et isolé posent un certain nombre de risques.<sup>52</sup> En effet, un déversement dans des habitats d'eau douce peut avoir des effets ravageurs sur l'environnement. Les zones marécageuses sont particulièrement affectées par les déversements car le pétrole stagne et peut rester présent pendant longtemps.<sup>53</sup>



... and the development plan?

- » CoMiCo's development plan is reliant on marine based operations
- » Export route will be by small pipeline to riverside terminal
- » From riverside terminal dual push-berth to Kinshasa - 35,000 bbl capacity
- » Riverside terminals in Block 1 and in Kinshasa - 10 day storage capacity
- » Twin existing pipeline from Kinshasa to Muanda



**Diapositive d'une présentation de COMICO, septembre 2013. Via Miningreview.com**

Le transport du pétrole sur le fleuve Congo, et son stockage aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc, pourraient poser un risque sécuritaire grave dans la zone en permettant l'apparition d'activités axées sur le détournement du pétrole.

Toute exploration pétrolière dans les limites de la Salonga ou dans son périmètre de protection détruirait l'intégrité du parc et menacerait les espèces endémiques qui y vivent. Elle pourrait également ouvrir la voie à l'attribution d'autres blocs pétroliers dans le parc. Un autre bloc, octroyé à l'entreprise sud-africaine Dig Oil, couvre jusqu'à un tiers de la superficie de la Salonga.<sup>54</sup> Si Dig Oil reçoit également l'autorisation formelle d'explorer la zone, la majorité de la Salonga sera recouverte de permis pétroliers.

## UN HOMME D'AFFAIRES CONTROVERSÉ

Idalecio de Oliveira a un passé mouvementé, ayant été impliqué dans l'énorme scandale de corruption « Lavage-Express » au Brésil par le biais d'un accord pétrolier conclu au Bénin. Oliveira est également intervenu dans le secteur pétrolier namibien, ainsi que dans la COMICO en RDC.

Oliveira a été traduit en justice au Brésil en 2016 dans le cadre du scandale « Lavage-Express », une gigantesque opération de blanchiment d'argent et de pots-de-vin qui a impliqué au moins 28 grandes entreprises et 20 partis politiques et s'est soldée par plus de cent condamnations.<sup>55</sup> Oliveira a été accusé d'avoir versé des dessous-de-table aux termes d'un contrat par lequel la compagnie pétrolière nationale brésilienne, Petrobras, avait versé 34,5 millions de dollars US pour acquérir 50 % des participations dans un bloc pétrolier au Bénin contrôlé par l'une des entreprises d'Oliveira, la Compagnie béninoise des Hydrocarbures (CBH).<sup>56</sup>

Le tribunal a constaté qu'Oliveira avait transféré 10 des 34,5 millions de dollars que Petrobras avait versés à CBH sur un compte bancaire suisse appartenant à un lobbyiste brésilien, qui avait agi en tant que conseiller d'Oliveira au moment de la conclusion du contrat avec Petrobras.<sup>57</sup> Ce lobbyiste a ensuite redistribué cet argent à un fonctionnaire brésilien.<sup>58</sup> Bien que le juge ait déclaré qu'Oliveira savait probablement que l'argent qu'il avait envoyé sur le compte suisse serait viré sur celui d'agents du gouvernement, le tribunal a jugé que les preuves n'étaient pas suffisantes pour condamner Oliveira, qui a ainsi été acquitté.<sup>59</sup> Le procureur général du Brésil a fait appel de cette décision en 2017 ; l'affaire est toujours en cours.<sup>60</sup>

Oliveira a été impliqué dans un autre contrat avec Petrobras, cette fois-ci en Namibie avec Chariot Oil & Gas, société immatriculée à Guernesey, cotée sur l'AIM, qui fait partie du groupe Pella Resources de Pouroulis.<sup>61</sup> Ce contrat a également impliqué trois administrateurs actuels de Centrale Oil & Gas – dont Adonis Pouroulis – qui à l'époque

étaient tous les trois administrateurs de Chariot Oil & Gas, même si Global Witness n'avance aucunement que ces administrateurs ou d'autres parties au contrat aient pu commettre de quelconques malversations.<sup>62</sup>



**Idalécio de Oliveira. Photo via Youtube.**

Pour pénétrer le secteur pétrolier namibien, Chariot a acheté Enigma Oil, société namibienne qui détenait des blocs pétroliers dans le pays.<sup>63</sup> Enigma aurait été créée par Heindrich Ndume, ancien haut fonctionnaire du ministère namibien des Hydrocarbures, et gendre de Hifikepunye Pohamba, le Président namibien au moment de la signature du contrat avec Chariot.<sup>64</sup> Lors de l'acquisition d'Enigma par Chariot, cette dernière a versé de l'argent à des entités dont Oliveira, Ndume et Pouroulis étaient bénéficiaires ou actionnaires, ainsi qu'à une entreprise représentée par Crédit Suisse Nominees Limited, toutes ces sociétés étant décrites par Chariot comme étant actionnaires d'Enigma.<sup>65</sup>

En 2009, Petrobras a convenu d'un accord visant l'exploitation de 50 % de l'une des concessions namibiennes de Chariot moyennant 16 millions de dollars US.<sup>66</sup> À l'époque, Oliveira était actionnaire de Chariot et aurait joué un rôle clé en encourageant Petrobras à conclure cet

accord avec Chariot.<sup>67</sup> Ces événements ont eu lieu plusieurs années avant la vente béninoise d'Oliveira.

En bref, Oliveira a détenu des parts dans trois sociétés en Afrique qui ont acquis des blocs pétroliers aux termes d'accords impliquant des entreprises offshore. Deux d'entre elles, la COMICO et Enigma, ont impliqué des individus jouissant de relations dans le monde politique, respectivement Montfort Konzi et Heindrich Ndume. La troisième, CBH, a vendu un bloc pétrolier à Petrobras dans le cadre d'un contrat qui s'est par la suite avéré être corrompu. Global Witness a envoyé un courrier à Oliveira et à ses sociétés pour leur demander des commentaires sur ces contrats, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

L'avocat de M. Pouroulis n'a émis aucun commentaire sur la structure d'un quelconque contrat, affirmant toutefois que toute supposition selon laquelle M. Pouroulis était impliqué dans des contrats corrompus ou contraires à l'éthique était totalement fausse.<sup>68</sup>

## **UN MARÉCAGE DONT IL FAUT SORTIR : CE QUE L'AVENIR RÉSERVE À LA SALONGA**

La crise politique qui sévit en RDC est susceptible d'empirer à l'approche de la nouvelle échéance électorale fixée au mois de décembre 2018. L'économie du pays étant quasiment tributaire du secteur des ressources naturelles en termes de revenus d'exportation, il est crucial que les contrats conclus dans ce secteur soient transparents et que les bénéfices qui en sont retirés profitent à la population congolaise.<sup>69</sup>

Cependant, le contrat de la COMICO est loin d'être transparent : la présence d'un individu jouissant de relations dans le monde politique, d'un ex-condamné pour fraude et de mystérieuses sociétés offshore dans la structure de propriété initiale de la COMICO soulève de réelles préoccupations. La non-publication du contrat de la COMICO est également un signal d'alerte, de même que l'opacité persistante de la propriété actuelle de la société et le fait qu'elle refuse d'exclure de mener des activités d'exploration pétrolière dans un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est impératif que la COMICO explique de manière exhaustive qui sont aujourd'hui ses propriétaires réels et qui a détenu des intérêts dans la compagnie par le passé. Si Centrale Oil & Gas a déclaré détenir 40 % des parts de la COMICO, elle a refusé de divulguer l'identité des autres propriétaires.

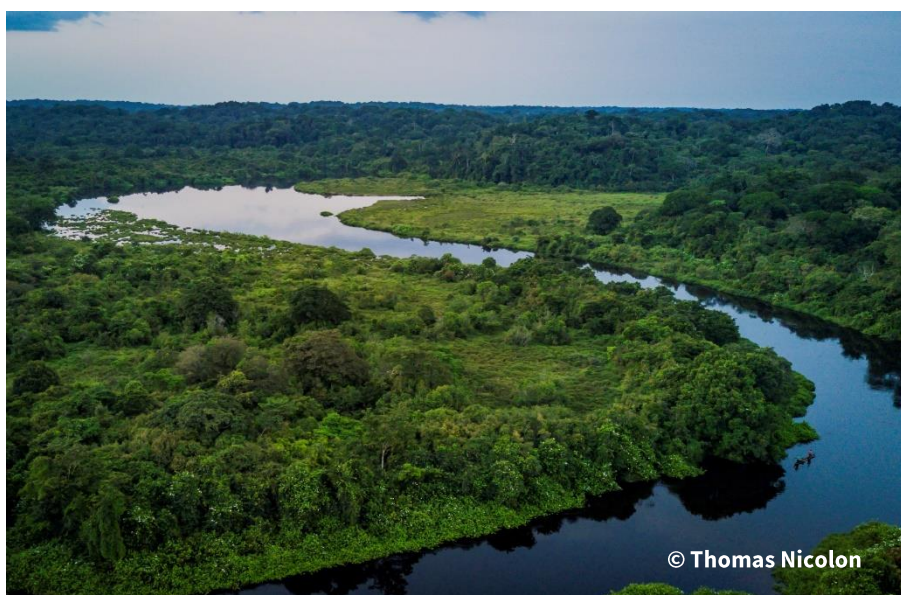
Un avocat représentant Centrale a affirmé à Global Witness que le seul paiement adressé au gouvernement de la RDC en rapport avec les blocs de la COMICO était la prime de signature de 3 millions de dollars US versée en 2007. La COMICO elle-même devrait aussi

publier dans leur intégralité tous les paiements qu'elle a adressés au gouvernement ou à des fonctionnaires congolais, ou que d'autres entités ou individus leur ont versés en son nom.

Le gouvernement de la RDC doit publier le CPP qu'il a signé avec la COMICO et devrait également préciser quelles primes de signature ont été versées pour les blocs pétroliers.

Quels que soient les propriétaires de la COMICO, Global Witness estime qu'aucune société ne devrait mener des activités d'exploration pétrolière autour d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le risque considérable que cela pose pour l'environnement et la population est indéniable. Global Witness demande l'annulation des licences pétrolières qui empiètent sur la Salonga ou se trouvent dans son périmètre de protection, et exhorte le gouvernement congolais à s'abstenir d'octroyer des permis qui couvrent une zone naturelle protégée quelle qu'elle soit.

[www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org)



<sup>1</sup> Journal officiel de la RDC, première partie, numéro 4, 15 février 2018, Ordonnance n° 18/010 et La Libre Afrique, *RDC : manœuvres pour pomper l'argent du pétrole*, disponible en ligne à l'adresse <https://afrique.lalibre.be/13897/rdc-manoeuvres-pour-pomper-largent-du-petrole/>.

<sup>2</sup> D'après l'article 41 de la Loi n. 15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures, le contrat doit être publié dans un délai de 60 jours. Le contrat n'avait pas été publié en ligne sur le site <http://hydrocarbures.gouv.cd/?-Contrats-> consulté le 29 mai 2018 ni dans le Journal officiel d'après un courriel reçu par Global Witness.

<sup>3</sup> Carte des concessions de la COMICO superposée sur celle de la Salonga, Forest Atlas, Gouvernement de la RDC et WRI. Disponible en ligne sur <https://cod.forest-atlas.org/map>. Voir également une carte incluse dans cette présentation faite par la COMICO en 2013, qui fait apparaître les blocs 1, 2 et 3. Compagnie minière congolaise, Présentation pour le Forum RDC Pétrole et Gaz, 2013, p. 18. Disponible à l'adresse <https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/i/OilGas/Tom-Board.pdf>. D'après le site du WWF, le parc national de la Salonga pourrait abriter 40 % de la population mondiale de bonobos. Voir la page du WWF consacrée au parc national de la Salonga, disponible à l'adresse [http://www.wwf-congobasin.org/where\\_we\\_work/priority\\_places/salonga\\_national\\_park/](http://www.wwf-congobasin.org/where_we_work/priority_places/salonga_national_park/). Concernant la page du site de l'UNESCO consacrée à la Salonga, voir : <http://whc.unesco.org/en/list/280>.

<sup>4</sup> Le Contrat de partage de la production a été signé le 21 décembre 2007 entre la COMICO et la Société nationale des hydrocarbures du Congo (Sonahydro). Voir Journal officiel de la RDC, première partie, numéro 4, 15/02/18, Ordonnance n° 18/010 et La Libre Afrique, *RDC : manœuvres pour pomper l'argent du pétrole*, disponible en ligne à l'adresse : <https://afrique.lalibre.be/13897/rdc-manoeuvres-pour-pomper-largent-du-petrole/>.

<sup>5</sup> Depuis 1994, la Salonga est classée sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Voir <https://whc.unesco.org/en/158/>.

<sup>6</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis, datée du 19 avril 2018, confirmant que Centrale Oil & Gas détient 40 % des intérêts bénéficiaires de la COMICO. Daily Telegraph, *My worst error: I dug a hole for myself in Congo*, 6 février 2017, disponible à l'adresse <https://www.pressreader.com/uk/the-daily-telegraph-business/20170206/281681139614601>. Adonis Pouroulis y est décrit comme le « fondateur et propriétaire de Pella Resources ».

<sup>7</sup> Article 41. Loi n° 15/012 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant régime général des hydrocarbures.

<sup>8</sup> BBC, *Several dead in anti-Kabila protests*, 21 janvier 2018. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-42766151>. The Guardian, *'20 dead' in DRC protests after president's term expires*, 20 décembre 2016, disponible en ligne à l'adresse <https://www.theguardian.com/world/2016/dec/20/drc-protests-grow-as-kabila-clings-to-power-despite-his-term-ending>. Reuters, *Congo opposition leader says will return home by June*, 12 mars 2018, disponible en ligne à l'adresse <https://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics->

[katumbi/congo-opposition-leader-says-will-return-home-by-june-idUKKCN1GO202](https://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics-katumbi/congo-opposition-leader-says-will-return-home-by-june-idUKKCN1GO202).

<sup>9</sup> Conférence, *Is the Democratic Republic of Congo close to Breaking Point?* 15 mars 2018. Melanie Gouby et Tom Wilson abordent la montée des conflits dans des régions jusque-là pacifiques, p. ex. le Kasai. Podcast disponible à l'adresse <https://www.frontlineclub.com/is-the-democratic-republic-of-congo-close-to-breaking-point/>. Financial Mail, *Joseph Kabila: A smooth operator*, 5 mai 2017. Disponible en ligne à l'adresse <https://www.businesslive.co.za/fm/features/africa/2017-05-05-joseph-kabila-a-smooth-operator/>. Foreign Policy, *Congo's crackdown is just a preview of violence to come*, 21 décembre 2016. Disponible en ligne à l'adresse <http://foreignpolicy.com/2016/12/21/congos-crackdown-is-just-a-preview-of-violence-to-come/>.

<sup>10</sup> The Guardian, *'20 dead' in DRC protests after president's term expires*, 20 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://www.theguardian.com/world/2016/dec/20/drc-protests-grow-as-kabila-clings-to-power-despite-his-term-ending>. Consulté le 19 avril 2018. Reuters, *Congo opposition leader says will return home by June*, 12 mars 2018, disponible à l'adresse <https://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics-katumbi/congo-opposition-leader-says-will-return-home-by-june-idUKKCN1GO202>. Consulté le 19 avril 2018.

<sup>11</sup> BBC, *Several dead in anti-Kabila protests*, 21 janvier 2018. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-42766151>.

<sup>12</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis, datée du 4 avril 2018.

<sup>13</sup> Montfort Konzi Sende Ngomba, cabinet du Président, structure du MLC. Disponible à l'adresse <https://archive.is/5zvNy>. Indique que Konzi assume différents rôles dans le secteur privé, notamment dans celui de l'importation d'hydrocarbures. African Confidential, *Bonding in Brussels*, 24 novembre 2000. Disponible à l'adresse [https://www.africa-confidential.com/article-preview/id/1038/Bonding\\_in\\_Brussels](https://www.africa-confidential.com/article-preview/id/1038/Bonding_in_Brussels). African Intelligence, *DRC Ministers pile up portfolios but lack influence*, 29 mars 2012. Disponible à l'adresse <https://archive.crossborderinformation.com/Article/DRC+ministers+pile+up+portfolios+but+lack+influence.aspx?date=20120329>.

<sup>14</sup> Le Journal officiel de la RDC, Deuxième partie, numéro 2, 15 janvier 2012, renseigne sur la propriété de la COMICO à partir du 17 avril 2006 : 30 % des parts sont détenues par Konzi, 25 % par Oliveira et 45 % par International Consultancy and Marketing S.A. (ICM), une entité dont Oliveira est le bénéficiaire, d'après un communiqué de presse de Chariot Oil & Gas du 2 novembre 2018. Disponible en ligne à l'adresse [http://www.chariotoilandgas.com/wp-content/uploads/2016/12/Alternate\\_Director-Addition.pdf](http://www.chariotoilandgas.com/wp-content/uploads/2016/12/Alternate_Director-Addition.pdf). Le Journal officiel fait référence à Montfort Konzi en tant que Konzi Sende Ngomba et n'utilise pas son prénom. Base de données Offshore Leaks d'ICIJ, Idalcio de Castro Rodrigues Oliveira, disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/stories/idalcio-de-oliveira>.

<sup>15</sup> Base de données Offshore Leaks d'ICIJ, International Consultancy & Marketing S.A. (ICM). Disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/10199465>.

<sup>16</sup> Journal officiel de la RDC, Première partie, numéro 4, 15 février 2018. Indique que les CPP de la COMICO ont été signés le 21 décembre 2007. Journal officiel de la RDC, deuxième partie, numéro 22, 15 novembre 2011. Fournit des détails sur une Assemblée générale de la COMICO le 29 octobre 2007 lors de laquelle la modification de l'actionnariat a été consignée.

<sup>17</sup> Détails publiés dans le Journal officiel de la RDC, deuxième partie, numéro 22, 15 novembre 2011. Global Witness pense que « Sirius Found I Limited » est une faute d'orthographe et désigne en réalité « Sirius Fund I limited ».

<sup>18</sup> Financial Secrecy Index, Tax Justice Network, 2018. Disponible à l'adresse <https://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2018-results>.

<sup>19</sup> ICIJ Offshore Leaks Database, Bellrope Limited. disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/10117379>.

<sup>20</sup> ICIJ Offshore Leaks Database, Bellrope Limited. disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/12160919>.

<sup>21</sup> ICIJ Offshore Leaks Database, International Consultancy & Marketing S.A. (ICM). Disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/10199465>.

<sup>22</sup> London Stock Exchange, AIM, Chariot Oil & Gas. Disponible à l'adresse <http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html>.

<sup>23</sup> London Stock Exchange, AIM, Chariot Oil & Gas listed. Disponible à l'adresse <http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html>.

<sup>24</sup> Journal officiel de la RDC, deuxième partie, numéro 22, 15 novembre 2011. Fournit des détails sur une Assemblée générale de la COMICO le 29 octobre 2007 lors de laquelle la modification de l'actionnariat a été consignée, ainsi que l'adresse de Razario Resources Limited.

<sup>25</sup> Site internet de Chariot Oil & Gas, le conseil d'administration inclut Adonis Pouroulis, George Francis Canjar et Robert Archibald Gilchrist Sinclair. Disponible à l'adresse <http://www.chariotoilandgas.com/about-chariot/board-of-dir>.

<sup>26</sup> Selon le site internet de Fiduciaries, Artemis Fiduciaries opère sous le nom de Artemis Trustees Limited. Disponible à l'adresse <http://www.artemisci.com/index.htm>.

<sup>27</sup> Guernsey Financial Commission, Artemis Trutees Limited. Disponible à l'adresse <https://www.gfsc.gg/industry-sectors/pensions/regulated-entities/134217>

<sup>28</sup> Registres de Centrale Oil & Gas disponibles à l'adresse <https://www.greg.gg/webCompSearchDetails.aspx?id=Tq/wnBZlZLc=&r=1&crn=&cn=Centrale%20&rad=ContainsPhrase&ck=False?height=984>

<sup>29</sup> ICIJ Offshore Leaks Database, International Consultancy & Marketing S.A. (ICM). Disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/10199465>.

<sup>30</sup> London Stock Exchange, AIM, Chariot Oil & Gas listed. Disponible à l'adresse [http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-](http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html)

[markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html](http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html).

<sup>31</sup> London Stock Exchange, AIM, Chariot Oil & Gas listed. Disponible à l'adresse <http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html>.

<sup>32</sup> Mauritius Company register, Shumba International Limited. Disponible à l'adresse [https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key\\_1=C071869&key\\_count=1](https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key_1=C071869&key_count=1).

<sup>33</sup> DRC Journal Officiel, deuxième partie, numéro 22, 15<sup>th</sup> November 2011. Gives details about a COMICO AGM held on the 29<sup>th</sup> of October 2007 in which the change in shareholding was recorded, as well as the address Sirius Resources Limited.

<sup>34</sup> Petra Diamonds Limited Annual Report and Accounts 2012, o. 188. Disponible à l'adresse <https://www.petradiamonds.com/wp-content/uploads/ar-2012.pdf>

<sup>35</sup> Registre du commerce de l'île Maurice, Shumba International Limited, disponible à l'adresse [https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key\\_1=C071869&key\\_count=1.a](https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key_1=C071869&key_count=1.a). Consulté le 18 avril 2018. La propriété des entreprises mauriciennes ne constitue pas une information d'ordre public. Global Witness n'a réussi à obtenir aucun document public montrant la propriété de Shumba. Nous avons envoyé des questions concernant la propriété de Shumba au contact dont l'adresse figurait sur le registre du commerce mauricien mais n'avons pas reçu de réponse.

<sup>36</sup> Journal officiel de la RDC, deuxième partie, numéro 10, 15 mai 2010. Lors de l'assemblée extraordinaire du 6 mars 2010, Konzi a été démis de ses fonctions d'administrateur et d'actionnaire de la COMICO. Ses actions ont été transférées à ICM. Cahiers Africains : Afrika Studies, *Conjonctures congolaises 2012 - Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*, Stefaan Marysse et Jean Omasombo Tshonda, p. 167, disponible à l'adresse [https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/cahier\\_82\\_chroniques\\_congolaises\\_2012\\_08\\_03\\_2013\\_revu.pdf](https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/cahier_82_chroniques_congolaises_2012_08_03_2013_revu.pdf).

<sup>37</sup> Journal officiel de la RDC, deuxième partie, numéro 9, 1<sup>er</sup> mai 2016. Global Witness a vérifié les données consignées au Journal officiel entre 2010 et 2016 et n'en a trouvé aucune qui renseignait sur le transfert d'actions de la COMICO vers Artemis Nominees Limited.

<sup>38</sup> La société Artemis Nominees Limited fait partie d'Artemis Fiduciaries Group. Elle est domiciliée Trafalgar Court, 2nd Floor East Wing, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL. Cette adresse est également celle de Pella Resources Group, de Centrale Oil & Gas et de Sirius Investment Management LP.

<sup>39</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis datée du 4 avril 2018.

<sup>40</sup> D'après l'article de Farrar's Building intitulé *Four Sentenced for £100 Million Film Tax Avoidance Scheme*, daté du 30 juin 2016, Norman Leighton a été déclaré coupable de complot visant à frauder les services fiscaux du Royaume-Uni. Il a été condamné à deux ans de prison avec sursis en raison de ses problèmes de santé et au vu du fait qu'il résidait à l'étranger et du rôle moindre qu'il avait joué dans cette affaire. Disponible à

l'adresse <http://www.farrarsbuilding.co.uk/four-guilty-of-film-tax-avoidance-scheme-costing-taxpayers-100-million/>.  
D'après Chariot Oil & Gas, *Admission to trading on AIM*, 13 mai 2008, p. 166, Norman Leighton est l'un des administrateurs d'International Consultancy and Marketing S.A. (ICM), société dont Oliveira est le bénéficiaire. Disponible à l'adresse [http://www.chariotoilandgas.com/wp-content/uploads/2016/12/Final\\_version\\_of\\_Admission\\_Document.pdf](http://www.chariotoilandgas.com/wp-content/uploads/2016/12/Final_version_of_Admission_Document.pdf).

<sup>41</sup> Registre du commerce de l'île Maurice, Shumba International Limited, disponible à l'adresse [https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key\\_1=C071869&key\\_count=1](https://portalms.mu/cbris-name-search/MASTActionServlet?do=FormEdit&id=ViewFormCBRIS.xml&key_1=C071869&key_count=1). Consulté le 18 avril 2018.

<sup>42</sup> UNESCO, Convention du patrimoine mondial, parc national de la Salonga, disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/list/280.a> Consulté le 19 avril 2018.  
Pays du monde classés par superficie, Belgique, disponible à l'adresse [http://www.nationsonline.org/oneworld/countries\\_by\\_area.htm](http://www.nationsonline.org/oneworld/countries_by_area.htm).

<sup>43</sup> UNESCO, Convention du patrimoine mondial, parc national de la Salonga, disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/list/280>. Consulté le 19 avril 2018.

<sup>44</sup> UNESCO, Convention du patrimoine mondial, parc national de la Salonga, disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/list/280>.

<sup>45</sup> WWF, page consacrée au parc national de la Salonga. Énumère les animaux se trouvant dans le parc. Disponible à l'adresse <http://www.wwf-congobasin.org/news/?uNewsID=310250>.  
La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN indique que le bonobo est une espèce menacée, tandis que le paon du Congo, le pangolin géant, l'éléphant d'Afrique et l'hippopotame sont des espèces vulnérables. Base de données de l'UICN, <http://www.iucnredlist.org/>. Consulté le 24 avril 2018.

<sup>46</sup> WWF, *Salonga Programme*, disponible à l'adresse [http://www.wwf-congobasin.org/where\\_we\\_work/democratic\\_republic\\_of\\_congo/salonga\\_programme/](http://www.wwf-congobasin.org/where_we_work/democratic_republic_of_congo/salonga_programme/).

<sup>47</sup> UNESCO, « World Heritage and Extractive Industries », disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/extractive-industries/>.

<sup>48</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis datée du 4 avril 2018.

<sup>49</sup> Compagnie minière congolaise, Présentation pour le Forum RDC Pétrole et Gaz, 17-18 septembre 2013. Disponible à l'adresse <https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/i/OilGas/Tom-Board.pdf>.

<sup>50</sup> Compagnie minière congolaise, Présentation pour le Forum RDC Pétrole et Gaz, 17-18 septembre 2013. Disponible à l'adresse <https://www.miningreview.com/wp-content/uploads/i/OilGas/Tom-Board.pdf>.

<sup>51</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis datée du 4 avril 2018.

<sup>52</sup> D'après le programme du WWF consacré à la Salonga, le parc n'est accessible que par bateau ou par avion. Disponible à l'adresse [http://www.wwf-congobasin.org/where\\_we\\_work/democratic\\_republic\\_of\\_congo/salonga\\_programme/](http://www.wwf-congobasin.org/where_we_work/democratic_republic_of_congo/salonga_programme/).

<sup>53</sup> US Environmental Protection Agency, Sensitivity of Freshwater Habitats. Disponible à l'adresse <https://archive.epa.gov/emergencies/content/learning/web/html/freshwat.html>.

<sup>54</sup> Le site Internet Dig Oil, *Welcome to Dig Oil Exploration*, fait apparaître les blocs 8, 23 et 24 dans la Cuvette centrale. Disponible à l'adresse <http://www.digoil.co.za/>.  
Map of Dig Oil block 8 overlaying Salonga, Forest Atlas, Gouvernement de la RDC et WRI. Disponible en ligne <https://cod.forest-atlas.org/map>.

<sup>55</sup> Global Witness, *Global Witness Reveals Brazil's Car Wash Corruption Scandal May Have Cost The Country Eight Times More Than The £1.4 Billion Stolen*, 22 mars 2018. Disponible à l'adresse <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/global-witness-reveals-brazils-car-wash-corruption-scandal-may-have-cost-country-eight-times-more-14-billion-stolen/>.  
Voir également le site du ministère public fédéral à l'adresse <http://www.mpf.mp.br/para-o-cidadao/caso-lava-jato/atuacao-na-1a-instancia/parana/resultado>.  
Et MCN Investigativo, disponible à l'adresse <http://meucongressonacional.com/lavajato/empresas>.

<sup>56</sup> Verdict de l'affaire « Lavage-Express » dans laquelle Oliveira a été jugé, paragr. 1-29, « 25/05/2017 16:49 - 504. Sentença com Resolução de Mérito – Condenatória ». Disponible à l'adresse <https://www.jfpr.jus.br/>, numéro de dossier : 50276853520164047000 et clé électronique : 194821988816.

<sup>57</sup> Verdict de l'affaire « Lavage-Express » dans laquelle Oliveira a été jugé, paragr. 1-29, « 25/05/2017 16:49 - 504. Sentença com Resolução de Mérito – Condenatória ». Disponible à l'adresse <https://www.jfpr.jus.br/>, numéro de dossier : 50276853520164047000 et clé électronique : 194821988816.  
Base de données Offshore Leaks d'ICIJ, Idalécio de Castro Rodrigues Oliveira, disponible à l'adresse <https://offshoreleaks.icij.org/stories/idalectio-de-oliveira>.

<sup>58</sup> Verdict de l'affaire « Lavage-Express » dans laquelle Oliveira a été jugé, « 25/05/2017 16:49 - 504. Sentença com Resolução de Mérito – Condenatória ». Disponible à l'adresse <https://www.jfpr.jus.br/>, numéro de dossier : 50276853520164047000 et clé électronique : 194821988816.

<sup>59</sup> Verdict de l'affaire « Lavage-Express » dans laquelle Oliveira a été jugé, « 25/05/2017 16:49 - 504. Sentença com Resolução de Mérito – Condenatória ». Disponible à l'adresse <https://www.jfpr.jus.br/>, numéro de dossier : 50276853520164047000 et clé électronique : 194821988816.

<sup>60</sup> Recours déposé par la partie poursuivante contre le verdict de l'affaire « Lavage-Express » dans laquelle Oliveira a été jugé, « 03/07/2017 20:04 - 547. Petição Protocolada Juntada Refer. ao Evento: 533 - Razões De Apelação Criminal ». Disponible à l'adresse <https://www.jfpr.jus.br/>, numéro de dossier : 50276853520164047000 et clé électronique : 194821988816.  
En vertu du code pénal brésilien, il est possible de faire appel à la fois d'une condamnation et d'un acquittement après la première instance. « Art.593: An appeal may be lodged within 5 days: I – against a conviction or acquittal decision rendered by a judge » ; disponible en ligne ici : [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/decreto-lei/Del3689.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/Del3689.htm).

<sup>61</sup> Africa Intelligence, *Petrobras: a taste for empire-building*, 9 mars 2011. Disponible à l'adresse <https://www.africaintelligence.com/aem/spotlight/2011/03/09/petrobras-a-taste-for-empire-building,88525024-eve>.

---

London Stock Exchange, AIM, Chariot Oil & Gas listed.  
Disponible à l'adresse <http://www.londonstockexchange.com/exchange/prices-and-markets/stocks/summary/company-summary/GG00B2R9PM06GGGBXAMSM.html>.  
Portefeuille de sociétés de Pella Resources, dont Chariot Oil & Gas, disponible à l'adresse <http://www.pella-resources.com/portfolio/>.

<sup>62</sup> Site Internet de Chariot Oil & Gas. Le conseil d'administration comprend Adonis Pouroulis, George Francis Canjar et Robert Archibald Gilchrist Sinclair, qui sont tous administrateurs de Centrale Oil & Gas. Disponible à l'adresse <http://www.chariotoilandgas.com/about-chariot/board-of-directors/> Administrateurs de Centrale Oil & Gas d'après la déclaration annuelle 2017 de Centrale, disponible à l'adresse du registre du commerce de Guernesey <https://www.greg.gg/webCompSearchDetails.aspx?id=Tq/wnBZlZLc=&r=1&crn=&cn=Centrale%20&rad=ContainsPhrase&ck=false?height=680>

<sup>63</sup> Africa Intelligence, *Local firms want share in potential bonanza*, 16 mai 2012. Disponible à l'adresse <https://www.africaintelligence.com/AEM/spotlight/2012/05/16/local-firms-want-share-in-potential-bonanza,101934503-EVE>.  
African Energy, *Chariot rides onto AIM with Namibia portfolio*, 23 mai 2008. Disponible en ligne à l'adresse <https://archive.crossborderinformation.com/Article/Chariot+rides+onto+AIM+with+Namibia+portfolio.aspx?date=20080523>.

<sup>64</sup> The Namibian, *Oil fields for friends*, 15/08/14. Disponible en ligne [ici](#). Voir également Chariot Oil & Gas, cotée sur l'AIM [ici](#).  
Institute for Public Policy Research (IPPR) Namibia's New Frontiers, juin 2013. Disponible en ligne [http://ippr.org.na/wp-content/uploads/2013/06/Extractive%20Industry\\_Mining\\_LOW.pdf](http://ippr.org.na/wp-content/uploads/2013/06/Extractive%20Industry_Mining_LOW.pdf).

<sup>65</sup> Chariot Oil & Gas, document d'inscription à l'AIM, 2008. « Le 7 janvier 2008, le Groupe a racheté la totalité du capital social d'Enigma à ICM, Westward, Protech et Crédit Suisse Nominees Limited en échange de 52 234 653 actions ordinaires [de Chariot Oil & Gas] », p. 23. Disponible à l'adresse [http://ippr.org.na/wp-content/uploads/2013/06/Extractive%20Industry\\_Mining\\_LOW.pdf](http://ippr.org.na/wp-content/uploads/2013/06/Extractive%20Industry_Mining_LOW.pdf). D'après ce même document, le propriétaire réel d'ICM est Oliveira ; Westward est dirigée par Robert Sinclair et appartient à une fiducie discrétionnaire dont Adonis Pouroulis est l'un des bénéficiaires ; Heindrich Steven Ndume est l'unique actionnaire inscrit de Protech.

<sup>66</sup> Reuters, *UPDATE 1-Chariot Oil in \$16 mln farm-out deal with Petrobras*, 19 mai 2009. Disponible à l'adresse <https://www.reuters.com/article/chariotoil/update-1-chariot-oil-in-16-mln-farm-out-deal-with-petrobras-idUSBNG4292592009051>.

<sup>67</sup> Africa Intelligence, *Petrobras: a taste for empire-building*, 9 mars 2011. Disponible à l'adresse <https://www.africaintelligence.com/aem/spotlight/2011/03/09/petrobras-a-taste-for-empire-building,88525024-eve>.

<sup>68</sup> Lettre de Phanar Legal représentant Centrale Oil & Gas et Adonis Pouroulis datée du 4 avril 2018.

<sup>69</sup> Banque mondiale, présentation pays, RDC : le cobalt et le cuivre représentent 80 % des revenus d'exportation de la RDC. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>.

Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais. Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.